

Carte de résident permanent

Par **blablalablab**, le **02/09/2014** à **13:14**

Bonjour,

Je suis une doctorante Algérienne (Université de Lille) inscrite en thèse depuis deux ans. Cette année, j'ai déposé une demande de carte de résident de 10 (car je suis étudiante en France depuis plus de 3 ans : je dispose d'1 titre de séjour mention étudiant+ 2 titres mention scientifique, et d'après l'article 7 bis de l'accord franco-algérien Déc 1968 j'ouvre droit à une carte de résident permanent). Quelques jours plus tard, la préfecture me contacte en me disant que ma demande est refusée et que je n'aurai qu'un titre d'1 ans (le motif de refus est que je n'ai pas le statut 'Vie privée et familiale'). Sachant que j'ai un RdV dans quelques jours pour la prise d'empreintes, et connaissant d'autres algériens dans la même situation que moi, je souhaite vivement connaître votre avis sur le sujet
Merci d'avance pour tous vos conseils/suggestions.